

TARIFS PRESTATION SERVICE D'AIDE A DOMICILE 2024

CAISSES	Tarifs/heure	Participation
CAISSES DE RETRAITES (<i>Heures semaine</i>)		
MSA	26.30 €	Variable selon les ressources
CNRACL	25.60 €	
CARSAT	28.29 €**	
MUTUELLES (<i>Heures semaine</i>)	28.29 €	28.29 €
CIAS - Tarif social selon les ressources*		
Personne seule		
Inférieur à 1142 €	19.80 €	19.80 €
De 1142 à 1424 €	22.63 €	22.63 €
Au-delà de 1424 €	28.29 €	28.29 €
En couple		
Inférieur à 1821 €	19.80 €	19.80 €
De 1821 à 2136 €	22.63 €	22.63 €
Au-delà de 2136 €	28.29 €	28.29 €
Heures dimanches et jours fériés	28.29 €	28.29 €
CIAS Nuits.		
Nuit semaine	80.00 €	80.00 €
Nuit Sam/Dim	120.00 €	120.00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL		
APA <i>Le tarif horaire APA est fonction du taux de participation calculé par ces organismes financeurs.</i>	26.49 €	Variable selon les ressources
CONSEIL DEPARTEMENTAL		
Aide Sociale (<i>Selon ressources et GIR, heures semaine</i>)	26.49 €	Participation forfaitaire 1.10 €

*Tarifs appliqués selon le dernier avis d'imposition et actualisé chaque année.

** Prise en charge CARSAT selon les ressources sur la base d'un montant de 26.30€

Frais kilométriques dans le cadre de la prestation : 0.40 €/Km

Les tarifs sont réévalués chaque année civile. Les tarifs APA sont mis à jour en cours d'année selon les modalités du conseil départemental. Les nouvelles conditions tarifaires annulent et remplacent les précédentes. Une revalorisation des tarifs peut être appliquée en fonction de la réglementation.

Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de 50% des sommes engagées selon la législation en vigueur.

Un devis gratuit est systématiquement établi.

TARIFS PORTAGE DE REPAS 2024

CAISSES		Tarifs
CIAS Portage de Repas.	midi	6.90 €
	soir	1.55 €

Les tarifs sont réévalués chaque année civile en Conseil d'administration. Les nouvelles conditions tarifaires annulent et remplacent les précédentes. Le repas du soir peut être pris en complément du midi.

Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de 50% sur les frais de livraison selon la législation en vigueur.

TARIFS TELEASSISTANCE 2024

PERSONNES SEULES			COUPLES		
Ressources mensuelles	Fixe	Mobile	Ressources mensuelles	Fixe	Mobile
Inférieures à 962 €	4.18 €	6.18 €	Inférieures à 1 493€	4.18 €	6.18 €
De 962 € à 1 141 €	15.78 €	17.78 €	De 1 493€ à 1 821€	18.78 €	20.78 €
De 1 142 € à 1 424 €	22.18 €	24.18 €	De 1 821€ à 2 136€	25 €	27 €
Supérieur à 1 424 €	28.68 €	30.68 €	Supérieur à 2 136€	31.68 €	33.68 €

DETECTEUR DE CHUTE	GRATUIT
---------------------------	----------------

Les tarifs appliqués pour la téléassistance étant fonction des ressources du bénéficiaire, ils sont actualisés chaque année avec son avis d'imposition. Les tarifs sont réévalués chaque année civile. Les nouvelles conditions tarifaires annulent et remplacent les précédentes.

Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de 50% des sommes engagées selon la législation en vigueur.